



Mon patron a droit a combien de temp por me fournir lattestation

Par **didounette**, le **29/07/2008** à **00:10**

bonjour

depuis le 9/06/08 j'ai été mis a pied de mon entreprise , suite a un vol que j'ai commis dans ces lieux.

j'ai été convoqué a un enretien avec le patron 10 jours après les faits.

suite a cela j'ai reçu un courrier me disant que j'etais licencier en date du 30/06 .depuis j'apelle chaque semaine pour obtenir une attestation de travail mais n'arrive pas a l'obtenir.ont me dit que les secretaire sont en vacance.

j'ai envoyé une lettre recommandé pour leurs reclamer mais rien ni fait quel sont mes recours?

merci beaucoup pour votre reponse

Par **domi**, le **29/07/2008** à **09:01**

Votre patron n'est pas tenu de vous l'envoyer !! c'est à vous de vous déplacer .

Domi